



NOUVELLE REVUE

# THÉOLOGIQUE

80 N° 1 1958

Laïcat et mission de l'Église

Gustave DEJAIFFE (s.j.)

p. 22 - 38

<https://www.nrt.be/it/articoli/laicat-et-mission-de-l-eglise-1949>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

## Laïcat et mission de l'Eglise

L'Eglise, Corps du Christ, qui prolonge dans l'histoire la mission visible du Verbe incarné, est, comme tout vivant, soumise à la loi de croissance. Ce développement affecte non seulement sa taille externe, son volume apparent dans le monde, mais aussi sa dimension interne, la conscience qu'elle prend d'elle-même. Cet approfondissement intérieur est même, à bien des égards, ce qui s'avère le plus important : il lui servirait de peu d'étendre son rayon d'action si ce n'était pour y remplir avec un discernement mieux averti et une fidélité plus consciente la tâche à laquelle Dieu la destine.

Sans doute, — faut-il le dire? — l'Eglise a toujours eu conscience d'elle-même et de sa vocation — serait-elle l'Eglise, l'ἐκκλησία, sans cet appel divin qui la constitue et dont elle accomplit les requêtes à travers le temps? — mais cette mission n'avait été jusqu'ici, pour elle, qu'une tâche, non un problème.

Aujourd'hui, l'Eglise s'interroge — la réflexion théologique en fait foi — sur le sens même de sa mission, autant dire sur sa raison d'être et cherche à se justifier réflexivement son action pour la mieux concerter; il en va d'elle — un peu — comme de l'adolescent, s'émerveillant un jour de l'étrangeté de son propre destin dans un monde soudain hostile et qui découvre pour la première fois, avec l'acuité d'un regard d'adulte, ce qu'il en coûte d'être un homme.

C'est cette expérience de son « être dans le monde » sans l'appui de tutelles familiales, qui semble donnée, de nos jours, à l'Eglise avec une perception plus vive de l'ampleur des tâches qui l'attendent : son statut « missionnaire », « son état » permanent « de mission », comme on l'a dit<sup>1</sup>, s'impose à elle avec une insistance inéluctable; on comprend, dès lors, pourquoi, dans cette prise de conscience des forces vives que Dieu a déposées en elle pour la conquête spirituelle du monde, elle se tourne aujourd'hui avec anxiété vers ces combattants des premières lignes que nous appelons les laïcs et cherche à élaborer le statut ecclésial du laïcat.

Il y a des siècles que l'on parle, dans l'Eglise, des « laïcs », mais ce n'est que depuis peu qu'on a fait mention du « laïcat ». Une préoccupation nouvelle se fait jour ici : celle d'assigner leur rôle, leur fonction propre dans l'œuvre organique de l'Eglise à ces innombrables cellules qui en assurent principalement la vitalité et en accomplissent les tâches. Auparavant, il faut le reconnaître, on n'envisa-

---

1. Voir à ce propos le beau livre de Mgr Suenens, évêque auxiliaire de Malines, *L'Eglise en état de mission*, Desclée De Brouwer, 1955.

geait, en face du clergé, que des « fidèles » ; on leur rappelait, à l'occasion, leur devoir missionnaire, consistant surtout dans la prière, l'aumône et le sacrifice, mais là s'arrêtait la tâche propre du laïc, quand il n'était pas invité à l'abandonner pour répondre à une vocation sacerdotale ou religieuse. On s'est mieux rendu compte, à notre époque, que ces laïcs, à la place qui leur est confiée, jouent un rôle actif et décisif dans la mission de l'Église et que, dans cette grande épopée chrétienne, l'enjeu des batailles est plus que jamais entre leurs mains. Qu'on ne songe pas seulement ici à un accomplissement servile de consignes venues d'en haut : la part personnelle du laïc dans l'œuvre commune, son « engagement » propre, son initiative se révèlent de jour en jour plus indispensables, parallèlement, si l'on nous permet ce rapprochement, à l'évolution de la technique de la guerre.

Aux grands ensembles amorphes des armées, mus par le « brain trust » des états-majors comme des pièces sur un échiquier, s'est superposé de nos jours un genre de combat plus souple, où l'initiative personnelle contrôlée se voit encouragée et approuvée : ce n'est pas trop de toutes les intelligences et de leurs efforts conjugués pour réduire l'ennemi tenace de nos guerres totales<sup>2</sup>.

Le laïc, dans l'Église, se voit pareillement convié à prendre une part plus personnelle et, pour ainsi dire, plus consciente et plus concertée à la tâche commune. Pour stimuler son zèle et le préparer à son rôle nouveau avec plus d'efficacité, une initiation s'avère nécessaire où lui soient dévoilés le plan d'ensemble de l'œuvre à accomplir et le secteur propre où l'on requiert sa coopération, en d'autres termes, et plus précis, le mystère même de l'Église et la part organique qui lui est réservée dans son accomplissement.

Cette promotion spirituelle du laïc dans l'œuvre apostolique de l'Église vient de recevoir une impulsion efficace de la part du Saint-Père, le Pape Pie XII, dans le discours prononcé à l'occasion du second Congrès mondial de l'apostolat des laïcs<sup>3</sup>, en octobre dernier.

Nous voudrions en indiquer brièvement les principales leçons doctrinales et en souligner l'importance, tenter ensuite d'en dégager les implications théologiques, qui nous permettent de mieux saisir le rôle de l'apostolat des laïcs dans le mystère de l'Église.

#### *Portée doctrinale de l'allocution pontificale*

Il nous faut, au préalable, écarter une objection liminaire qui arguerait du caractère occasionnel et protocolaire de ce discours pour en minimiser la portée doctrinale.

2. S.S. Pie XII faisait lui-même ce rapprochement, dans son premier discours au congrès mondial de l'apostolat des laïcs, quand il disait, à propos des suggestions venues des fidèles : « dans les batailles décisives, c'est parfois du front que partent les plus heureuses initiatives » et ajoutait « L'histoire de l'Église en offre d'assez nombreux exemples » (A.A.S., 1951, p. 789).

3. Voir, en ce même numéro, dans les Actes du Saint-Siège, le texte de ce discours.

Le magistère du Pontife romain s'exerce, il est vrai, selon une gamme variée d'expressions dont l'importance et la valeur sont soigneusement appréciées par les canonistes et les théologiens : Bulles, Brefs, Encycliques en sont les formes plus solennelles ; nul ne songe à contester que toute déclaration publique du Souverain Pontife n'engage pas nécessairement son Magistère authentique. Il faut remarquer toutefois que le Pape, lorsqu'il veut enseigner, n'est pas lié, pour autant, à une forme canonique déterminée et que d'autre part, Pie XII, plus que ses prédécesseurs, a élevé le genre de l'allocution ou du discours de bienvenue à une forme nouvelle d'enseignement, qui dépasse les simples banalités d'usage.

On peut y voir une intention concertée en ce Pontife si soucieux de contact vivant avec l'Eglise universelle : la parole parlée, eu égard au dialogue implicite qu'elle suppose, a plus d'efficacité qu'une déclaration écrite ; une communion plus intime s'y établit, non seulement avec les auditeurs immédiats, mais avec l'ensemble des fidèles qui sentent leurs problèmes, leurs soucis et leurs efforts compris et partagés par le cœur de leur Père commun. Il faut ajouter que l'allocution, revêtant, par nature, un caractère moins solennel, permet un ton plus paternel, une discrétion voulue dans les directives et les avertissements donnés où l'autorité pontificale ne semble pas aussi engagée que dans un acte d'allure plus juridique.

Qu'on ne s'y trompe pas néanmoins : sous cette forme plus familière, le Pape veut certes faire entendre la voix du magistère, voix d'autant plus écoutée que les questions sont plus complexes et les réponses encore indistinctes ; elle oriente alors la conduite des fidèles et leurs recherches, en s'inspirant à la fois de la Tradition vivante de l'Eglise universelle et des lumières que le Saint-Esprit accorde au Magistère pour mieux en assurer les cheminements futurs.

Que telle ait été l'intention de Pie XII en ce discours, on peut s'en faire une idée non seulement par le contenu même de l'allocution, mais, comme on l'a souligné déjà, par le simple fait qu'elle a été prononcée au début du Congrès, avant les sessions, et non, en séance de clôture, comme au premier congrès mondial en 1951.

C'est dans la ligne même des travaux accomplis en diverses rencontres depuis ce premier Congrès mondial que le Pape entend prendre la parole pour faire quelques remarques « sur les principes directeurs de l'apostolat des laïcs et sur certains points pratiques concernant la formation et l'action de l'apôtre laïc ». Le reste de l'allocution montrera en effet combien le Saint-Siège a suivi avec intérêt ces recherches théologiques et pastorales et sa sollicitude à en accueillir les suggestions heureuses comme à en apprécier les premiers résultats valables.

*Nature canonique de l'apostolat laïc*

Une première question plus dogmatique retient l'attention du Souverain Pontife : elle concerne la nature canonique de l'apostolat des laïcs et sa relation avec celui de la Hiérarchie.

Certains auteurs — le P. K. Rahner en particulier<sup>4</sup> — voulant revaloriser le rôle du laïc dans l'Eglise et conférer un caractère sacré à son apostolat officiel, avaient émis l'opinion que toute participation habituelle à un pouvoir liturgique ou juridique, dépassant le droit du baptisé comme tel, enlevait ce dernier à sa condition de laïc pour le faire entrer dans les rangs de la Hiérarchie. A l'appui de cette opinion il faisait valoir les principes suivants : le pouvoir de juridiction est le propre de la Hiérarchie, chargée officiellement de la mission apostolique dans l'Eglise; d'autre part, ce pouvoir est transmissible indépendamment du sacrement de l'ordre; en conséquence, la communication habituelle qui en est faite à un laïc détermine chez ce dernier un état l'apparentant et même le rattachant à la Hiérarchie, puisqu'aussi bien il en partage, dans une mesure limitée, la mission propre. Tel serait en particulier le cas du catéchiste, de l'aide paroissial ou tout simplement du sacristain. Dans cette perspective, rien ne s'oppose à ce que l'on consacre cette mission officielle du laïc, mandaté par la Hiérarchie (p. ex. dans l'Action catholique) par un statut juridique propre; on proposait nommément la reviviscence de l'ordre antique du « diaconat » qui a perdu sa fonction originelle dans l'Eglise latine, puisqu'il n'y est plus qu'un simple degré intermédiaire dans la montée du clerc vers le sacerdoce.

Cette opinion, sommairement reproduite ici et qui, ainsi détachée du contexte où elle s'insère, ne rend pas pleine justice à la pensée bien autrement élaborée de son auteur, est certainement visée par le Saint-Père, lorsqu'il envisage la question sous cette forme plus concrète : « Le laïc chargé d'enseigner la religion par mandat ecclésiastique ne passe-t-il pas de l'apostolat laïc à l'apostolat hiérarchique? »

Dans sa réponse — qui sera négative — le Saint-Père précise la nature de l'apostolat hiérarchique par un recours à la doctrine traditionnelle des deux pouvoirs : ceux d'ordre et de juridiction (incluant le pouvoir d'enseigner et de gouverner), transmis par le Christ aux apôtres et à leurs successeurs, le Pape et les évêques. Tandis que le premier — le pouvoir de consacrer — est communiqué à d'autres (les prêtres) dans une mesure déterminée, le second reste le propre du Pape et des évêques. En conséquence, lorsqu'on parle d'apostolat hiérarchique, il faut tenir compte d'une double distinction : d'abord, celle qui sépare le clergé, Pape, évêques et prêtres, des laïcs; ensuite, à l'intérieur du clergé, celle qui distingue les bénéficiaires de la pléni-

4. Voir en particulier son article « L'apostolat des laïcs » paru dans la *N.R.Th.*, 1956, p. 3-32.

tude des pouvoirs d'ordre et de juridiction (Pape et évêques) des autres clercs. Quant au pouvoir de juridiction — celui d'enseigner et de gouverner —, il reste normalement lié, dans son exercice, à la collation du pouvoir d'ordre; certes, il est conféré déjà à ceux qui sont élus canoniquement à la dignité épiscopale ou pontificale, dès l'instant même de leur acceptation; toutefois, il faut remarquer que leurs bénéficiaires, s'ils sont laïcs, doivent s'engager à accepter l'ordination et ainsi ce pouvoir reste le privilège du clergé, dans ses degrés les plus élevés et ne peut être conféré, de façon permanente, à un laïc. A la lumière de ces principes, on peut décider à présent en quelle catégorie il faut ranger ceux qui reçoivent de la Hiérarchie un mandat d'enseigner. Ils sont, précise le Saint-Père, collaborateurs de la Hiérarchie dans sa *mission* d'enseigner, mais ils ne deviennent pas les détenteurs d'un pouvoir qui leur serait propre encore que limité, comme c'était le cas du pouvoir d'ordre pour les prêtres. Le pouvoir de magistère reste du seul ressort de la Hiérarchie; en face d'elle, prêtres ou laïcs ne sont que mandatés; les uns s'acquittant de ce mandat conformément à leur fonction sacerdotale, tandis que les autres le font comme simples laïcs. En aucun cas, cette association plus intime à la mission propre de la Hiérarchie ne rend le laïc membre de cette même Hiérarchie, puisqu'il ne lui confère aucun pouvoir de juridiction.

Est-ce à dire néanmoins qu'une fonction ecclésiastique stable, exercée par un laïc, ne pourrait être sanctionnée par une ordination, comme fut celle du diaconat, distinct de la prêtrise dans l'Eglise primitive (et aujourd'hui dans les églises de rite oriental)? Le Saint-Père n'en conteste pas la possibilité, il reconnaît simplement que l'idée, pour l'instant, n'est pas mûre; si elle le devenait un jour, cette innovation ou ce retour à l'usage antique ne changerait rien aux distinctions rappelées plus haut: ce diaconat perpétuel, sans être comme aujourd'hui une simple étape vers le sacerdoce, rangerait néanmoins son bénéficiaire avec les prêtres dans le clergé, le soustrayant ainsi à la condition de laïc.

Ces précisions canoniques, rappelées par le Saint-Père, n'ont point uniquement pour but de mettre un terme à un débat théologique, elles nous révèlent indirectement la vraie nature de l'apostolat du laïc: si ce dernier n'a point part aux pouvoirs de la Hiérarchie apostolique, il en partage la *mission* qui est celle même de l'Eglise. Dans le Corps mystique du Christ, appelé à grandir dans le monde, aucun membre n'est passif, il ne peut y avoir de cellule parasitaire. En vue de sa tâche sociale, l'Eglise a besoin de tous ses membres. Ce fut le cas dans le passé, ce l'est plus que jamais aujourd'hui, où le rôle du laïc s'avère indispensable. Mais quel est le domaine propre de cet apostolat?

*Objet de l'apostolat laïc*

Il s'exerce d'abord à un titre supplétif, si l'on ose dire, de celui du prêtre : l'aider dans sa tâche pastorale, en particulier dans l'enseignement et l'éducation religieuses. Le manque actuel de prêtres — mais n'est-ce pas une situation endémique dans l'Église? — lui en fait un devoir, là surtout — comme en Amérique latine — où la carence crée un vide angoissant.

Toutefois, ceci ne constitue pas encore la tâche spécifique du laïc : elle est, dit le Saint-Père, essentiellement la « consecratio mundi », la consécration du monde profane, dans tous les secteurs — économique, social, politique et culturel — où il est appelé par sa profession à exercer son activité.

Ici, le laïc est, dans son domaine propre, responsable à lui seul de son engagement et libre d'agir d'une façon autonome. Sans doute, il aura toujours les yeux fixés sur ce que demande le bien commun de l'Église, puisqu'aussi bien c'est elle qui l'envoie dans le monde; en un sens, il aura besoin, plus qu'un simple exécutant de consignes reçues, des conseils et de l'assistance de l'autorité ecclésiastique, mais en dernier ressort, c'est son œuvre à lui, concertée et exécutée avec la grâce de l'Esprit Saint dans les situations données; en conséquence, l'aide du clergé doit y être « subsidiaire et complémentaire », suivant les expressions mêmes du Saint-Père.

Il en résulte que les tâches spécifiques du prêtre et du laïc sont essentiellement diverses : de même que le laïc n'a pas à « jouer au curé » dans la paroisse, ainsi le prêtre ne peut se substituer au laïc dans sa fonction propre : celle d'imprégner d'esprit chrétien le milieu profane où il vit et d'y préparer, comme saint Jean-Baptiste, les voies au Seigneur.

*Modalités de cet apostolat*

Après avoir traité de la nature et de l'objet de cet apostolat des laïcs, le Souverain Pontife en vient à déterminer ses diverses modalités : ici également, il entend apporter un élément de solution à des controverses pendantes.

Et tout d'abord, puisque l'apostolat, dans son acception originale, s'inscrit dans la mission de l'Église au monde, il faut entendre l'apostolat laïc en un sens strict comme « la prise en charge par les laïcs de tâches qui découlent de la mission confiée par le Christ à son Église », et le distinguer d'un apostolat au sens impropre, constitué, par le seul témoignage de la vie chrétienne. Sans doute, cette forme d'apostolat par l'exemple est-elle fort importante et le Pape, conscient de sa force attractive, est-il loin de le déprécier, mais il juge préférable d'entendre l'apostolat laïc au sens propre de l'activité concertée des fidèles qui reçoivent un mandat de la Hiérarchie en vue de tâches

précises. L'Action catholique, comme organisation, en est la forme la plus obvie : toutefois le Saint-Père entend ici préciser, une fois de plus, les formes et les limites de cette mission officielle.

### *L'Action catholique*

Comme il n'y a d'apostolat laïc (au sens strict) que mandaté, l'Action catholique ne reçoit pas ce mandat dans son ensemble, déclare Pie XII, mais uniquement les associations particulières organisées suivant la volonté et le choix de la Hiérarchie. D'autre part, ces mêmes associations ne constituent pas un monopole; d'autres peuvent coexister ou se créer, indépendamment d'elles, qui méritent aussi bien le nom d'apostolat des laïcs, si elles obtiennent l'approbation de la Hiérarchie. Faisant ensuite état d'un malaise résultant de la coexistence de l'Action catholique officielle et d'autres formes d'apostolat, le Pape propose, pour y remédier, certaines réformes de terminologie et de structure qu'il soumet aux discussions du congrès et qu'il n'est pas dans notre propos de développer ici davantage<sup>5</sup>. Il rappelle enfin, contre les prétentions récentes d'une certaine « théologie laïque », que, étant œuvre d'Eglise, cet apostolat intellectuel reste soumis au Magistère; tout en s'engageant sous sa propre responsabilité, le laïc ne doit cependant agir que « dans les limites de l'orthodoxie et ne pas s'opposer aux légitimes prescriptions des autorités ecclésiastiques compétentes ».

### *Formation du laïc à l'apostolat*

Sous la forme officielle où le Pape le conçoit, tous les fidèles ne sont pas appelés à cet apostolat au sens restreint; il concerne une élite, car il suppose chez le laïc qui s'y engage une personnalité chrétienne susceptible, suivant les fortes paroles de Pie XII, « d'être formée à l'autonomie du catholique adulte, comme s'il n'avait à compter que sur lui-même pour triompher de toutes les difficultés ». Ni la bonne volonté seule, ni même l'esprit apostolique, auquel présiderait un tact inné indispensable à toute action sur les âmes, ne suffisent, s'il ne s'y joint une sérieuse formation. Quelles en sont les principales exigences?

Le Pape insiste particulièrement sur la compétence, intellectuelle d'abord, comme l'a souligné opportunément une rencontre précédente, mais aussi compétence technique, puisqu'il s'agit de porter le message chrétien que l'on doit bien connaître selon tous ses aspects à des milieux non préparés à le recevoir, ce qui suppose une étude et une information approfondies. Cette compétence s'impose même à l'ouvrier d'usine; à ce propos, le Saint-Père approuve et recommande l'exem-

5. Cfr, pour plus de détails, l'article de Mgr Suenens, dans ce même numéro, pp. 3-21.

ple de cette œuvre d'apostolat qui a érigé un « Séminaire social » pour la formation de ses membres où plus de 20 conférenciers compétents donnent à 300 participants chaque hiver une série de leçons destinées à parachever leur équipement intellectuel en vue de leur apostolat dans les milieux de travail.

Mais tout cela suppose que l'on ait entendu l'appel à l'apostolat. Or, comment susciter ces vocations parmi le laïcat? C'est une œuvre de longue haleine, précise le Pape, relevant, en grande partie, d'un milieu chrétien plus conquérant; le catholique doit, dès l'enfance, être élevé dans un climat spirituel où il se sente responsable du monde entier avec le Christ; à cet égard, les parents, surtout la mère, ont un rôle irremplaçable et décisif.

### *Champs d'apostolat*

Le Saint-Père passe ensuite à l'énumération des divers champs d'apostolat où la présence du laïc est davantage requise : la paroisse, où la situation économique, morale et religieuse des habitants doit être l'objet d'une enquête diligente, génératrice de remèdes efficaces; la Presse et les spectacles : radio, cinéma, télévision où les catholiques organisés peuvent exercer une si belle œuvre d'assainissement moral et d'influence spirituelle; le milieu de travail enfin, en raison de son importance : c'est aux ouvriers catholiques surtout qu'il incombe d'y créer une atmosphère plus humaine et de rendre l'espérance chrétienne et le sens de leur dignité personnelle à ceux que guettent les dangers de la propagande athée ou simplement les méfaits de la misère physique et morale. Pour que cette action sur le milieu ouvrier se fasse plus efficace et plus réaliste, le Pape recommande les enquêtes de sociologie religieuse, comme celle qui s'est faite récemment à Luxembourg, à l'occasion du Congrès sur les problèmes sociaux de la C.E.C.A.

En achevant son tour d'horizon, le Saint-Père précise les tâches des laïcs en Amérique latine, ce vaste continent, nominalement chrétien, qui a plus que doublé sa population en l'espace d'une génération, mais n'a pas connu un accroissement parallèle des organes d'évangélisation; en Asie et en Afrique où l'engagement des catholiques dans la vie publique et politique se recommande particulièrement pour obvier aux excès où seraient portées les jeunes nations à la recherche de leur autonomie. Dans ces deux continents, où l'Église n'est encore qu'une faible minorité, le rôle des écoles catholiques s'avère de première importance et une attention toute spéciale doit être donnée à la formation d'excellents catéchistes indigènes, dont la coopération au travail du missionnaire se révèle plus féconde et plus durable, en raison de leur parfaite connaissance du milieu culturel où ils sont nés et ont grandi.

De même l'apostolat féminin est appelé à un grand avenir, s'il est vrai que l'Eglise trouve dans les épouses et les mères ses meilleures auxiliaires pour l'établissement de chrétientés durables.

### *Une leçon de catholicité*

En tout ce discours, le Saint-Père non seulement se montre au fait des situations concrètes, mais il sait joindre au diagnostic précis qu'il en donne des consignes d'action très nettes. Si on les compare à celles du premier discours de 1951, elles nous paraissent à la fois plus fermes et plus positives, s'appuyant sur une conscience mieux avertie du rôle actif et universel des laïcs dans le monde actuel. Autant et plus qu'une œuvre de sauvegarde, c'est à une conquête qu'ils sont conviés, à une insertion plus profonde dans le monde pour mieux le pénétrer de l'esprit de l'Evangile. Peu importe le résultat immédiat : il s'agit de préparer les moissons futures, par un humble et tenace effort d'influence spirituelle sur toutes les institutions qui conditionnent l'expansion du Royaume de Dieu. C'est bien le but que visent les directives finales où Pie XII recommande la collaboration avec les organisations neutres non catholiques et internationales dans la mesure où le bien commun et la cause de Dieu y sont intéressés.

Cette leçon d'universalisme a été particulièrement retenue par les membres du Congrès qui, dans leur déclaration finale, invitent les catholiques du monde entier à participer de tout cœur avec tous les hommes de bonne volonté à toutes les formes valables de coopération, pour le triomphe de la justice sociale, dans une pleine soumission à l'Eglise et au Christ qui vit en elle<sup>6</sup>.

\*

\* \*

### *Pour une théologie du laïc*

L'allocation du Saint-Père marque une date dans cette évolution spirituelle qui doit mener le laïc à sa pleine maturité; elle trace aussi une voie à la théologie qui doit en élaborer le statut : si la vie de l'Eglise est celle d'un organisme spirituel où l'équilibre des forces doit être consciemment ajusté et légitimé, chaque crise de croissance pose d'abord un problème à la réflexion de la foi qui y cherche une

6. « Nous nous déclarons solidaires des efforts positifs que font les hommes de bonne volonté, partout dans le monde, pour le bien de tous.

Nous invitons les catholiques du monde entier à participer de tout cœur... à toutes les formes valables de coopération, économique, sociale, politique, culturelle...

Nous nous engageons en particulier à travailler dans cet esprit à l'établissement de la justice... pour chaque peuple et entre tous les peuples » (*Documentation catholique*, 10 nov. 1957, p. 1441).

solution au plan des principes avant de la monnayer en normes d'action.

On peut dire que la théologie s'est engagée dans cette recherche, depuis bientôt trente ans, timidement d'abord, ensuite avec plus de décision, ces dernières années. De cette littérature déjà abondante, mais forcément inégale, dont on a commencé à dresser des répertoires systématiques<sup>7</sup> se détachent quelques fortes études<sup>8</sup> qui s'imposent à l'attention de tous les théologiens. Nous n'avons pas l'intention, en ces quelques pages, de rien y ajouter d'original, mais de tenter de dégager, par manière de conclusion, à la lumière du discours pontifical, les implications théologiques qui nous paraissent servir de fondement à la mission des laïcs dans l'Eglise.

### *Définition du laïc*

Avant de les aborder, il convient, au préalable, de souligner la portée sociologique de la notion de « laïc ».

Lieu de rencontre de l'Eglise et du monde, le « laïc » désigne une condition de vie ecclésiale, distincte de celle du clerc et du religieux par le fait d'une simple appartenance à la communauté chrétienne et positivement par sa situation temporelle dans le monde<sup>9</sup>. Ces deux notes, toutes empiriques qu'elles soient, nous paraissent recouvrir adéquatement la notion de « laïc » comme « ordre » (*ordo*) dans l'Eglise et la distinguer de la notion de « fidèle » avec laquelle elle est souvent confondue. A notre avis, le terme de « fidèle » désigne un membre de l'Eglise comme tel, en un sens générique qui ne tient pas compte de qualifications ultérieures. Par contre, la désignation de « laïc », en le contre-distinguant du « clerc » et du « religieux » donne au « fidèle » une détermination spécifique (fut-elle négative dans sa formulation comme celle de « simple fidèle ») qui le range dans une catégorie sociale particulière.

Qu'on ne nous accuse pas d'ergoter sur les mots, il s'agit bien ici de réalités formelles différentes.

A cet égard, bien des développements théologiques récents sur le sacerdoce, le prophétisme, la royauté des « fidèles » ne nous paraissent pas propres au laïc comme tel, mais concerner aussi bien les

7. Citons le dernier en date : *L'apostolato dei Laici. Bibliografia sistematica*, Milan, Vita e Pensiero, 1957, édition ronéotypée, que l'Université catholique du Sacré-Cœur de Milan vient de publier provisoirement dans l'attente d'une édition définitive, enrichie des observations et informations complémentaires de lecteurs bénévoles.

8. Les plus importantes sont, à notre connaissance : R. Spiazzi, O.P., *La missione dei Laici*, Rome, 1951, et du même auteur : *Il laicato nella Chiesa*, dans *Problemi e Orientamenti di Teologia dommatica*, Milan, 1957, pp. 303-358; Y. Congar, S. J., *Jalons pour une théologie du laïc*, Unam Sanctam, 23, Paris, 1953; Mgr Philips, *Le rôle du laïc dans l'Eglise*, Tournai, 1954.

9. Cfr Congar, *op. cit.*, ch. 1<sup>er</sup>, p. 19-45 et K. Rahner, *L'apostolat des laïcs*, N.R.Th., 1956, p. 4-8.

religieux et pour une part les clercs eux-mêmes, sous l'aspect précisément où ils restent fidèles et ne sont pas envisagés dans leur « fonction » spécifique.

Quant au caractère positif de la notion de « laïc », pour ambigu qu'il soit à première vue, il nous paraît suffisamment déterminé par cette idée de « situation temporelle dans le monde ». Découlant de son statut de « simple fidèle », non engagé dans un état « institutionnel »<sup>10</sup> ou une vocation supérieure dans l'Eglise, cette qualification positive signifie une liberté d'action dans le monde, qui le rend apte à en assumer toutes les tâches. Par là, il s'oppose au clerc et au religieux qui peuvent bien en exercer quelques-unes, mais n'ont pas l'entière liberté d'un engagement temporel plénier, en raison même de leur état ecclésial.

La raison d'être de ce que nous affirmons ici à propos du laïc, sera, nous l'espérons, mieux éclairée par ce que nous dirons tantôt; il suffit présentement à notre propos d'avoir souligné la fonction *sociale*, au sein de la communauté ecclésiale, de la catégorie de « laïc ».

S'il en est ainsi, on ne peut comprendre le sens de l'apostolat des laïcs sans le rattacher organiquement à l'apostolat de l'Eglise, dont il est une fonction essentielle.

### *Apostolat et mission de l'Eglise*

A vrai dire, c'est d'abord l'Eglise tout entière qui est apostolique, puisqu'elle est envoyée aux hommes pour continuer parmi eux l'apostolat de Jésus-Christ. Comme le Fils est envoyé par le Père, ainsi envoie-t-il son Eglise dans le monde pour y accomplir la mission reçue du Père et qui consiste à appeler les hommes au Royaume de Dieu, inauguré en Lui<sup>11</sup>.

Or, cette Eglise qui est un corps social bien visible, c'est au monde qu'elle est envoyée, c'est par rapport à lui qu'elle a un sens, une raison d'être et son action même suppose cet espace spirituel, ce « dehors » où pourra s'exercer son rayonnement. N'est-ce pas ce que laissent entendre les paroles du Christ, quand, sur la montagne, s'adressant à la future communauté chrétienne réunie à ses pieds, il disait à ses disciples : « vous êtes la lumière du monde, vous êtes le sel de la terre »<sup>12</sup> ?

Peut-être, à certaines époques, n'a-t-on pas été suffisamment conscient de cette dualité persistante de l'Eglise et du monde, et, par une identification prématurée entre Eglise et Royaume de Dieu ici-bas, s'est-on quelque peu masqué le statut propre de l'Eglise militante, dont on est en train de redécouvrir aujourd'hui la dimension mission-

10. En un sens que nous préciserons plus loin.

11. *Jn.*, XVII, 18; XX, 21.

12. *Mt.*, V, 13-16.

naire. Il y aura toujours, jusqu'à la fin des temps, un monde extérieur à l'Église, puisque, fut-elle répandue jusqu'aux extrémités de la terre, il naît sans cesse une humanité non régénérée, à laquelle elle est envoyée pour lui prêcher le Royaume de Dieu et l'y disposer, en l'entraînant à sa suite. Mais à qui réfléchit aux aléas de l'évangélisation chrétienne depuis vingt siècles, l'opacité du monde apparaît encore plus épaisse et la condition apostolique et missionnaire de l'Église, raison d'être de son existence ici-bas, plus impérieuse que jamais.

On s'était imaginé jadis, qu'à la prédication de l'Évangile, le monde païen, ébranlé, allait entrer dans l'Église et y inaugurer le Royaume visible de Dieu, image et prémices de la communauté céleste. Ce rêve éternel et tenace d'une épiphanie terrestre de l'eschatologie finale a enchanté le cœur des chrétiens à Byzance comme plus tard en Occident, durant le moyen âge; il n'est pas sûr qu'il ait disparu tout à fait de l'horizon spirituel de certains catholiques; pourtant, les démentis d'une expérience apostolique déjà longue et aussi un certain sens chrétien semblent aujourd'hui faire bon marché de ce mythe et nous affronter à des tâches moins glorieuses sans doute, mais toutes aussi efficaces que prescrit aux fidèles le dessein de Dieu qui a fondé l'Église.

### *L'« œuvre » du salut*

La mission de l'Église, disions-nous plus haut, s'inscrit dans le prolongement de celle du Christ. Or, pourquoi le Fils a-t-il été envoyé sur terre? Pour sauver le monde, nous répond le Symbole de foi. Ce salut qu'il vient apporter au monde, c'est avant tout une restauration du dessein primitif de Dieu sur les hommes, compromis par le péché, une réintégration du genre humain dans la justice originelle dont le Christ est la source, en vue de l'union bienheureuse de l'au-delà. Or cette justice qui nous y prépare, si elle s'inaugure par la grâce de Dieu, elle appelle et suscite les œuvres de l'homme en vue de son achèvement. Le Royaume de Dieu, instauré ou restauré parmi les hommes, suppose d'abord, dans sa phase terrestre, ce parfait accomplissement de la volonté du Père, dont le Christ s'est fait l'initiateur et le modèle, et c'est ce qui nous est rappelé dans la prière du Pater où l'avènement du Royaume est lié à la réalisation par l'homme ici-bas de la volonté divine. Toute l'œuvre du Christ dans sa vie terrestre ne consiste-t-elle pas dans la proclamation au monde de cette volonté de Dieu, de ses commandements, jusques et y compris le commandement nouveau qui résume toute la Loi et les Prophètes, et dans la collation des moyens efficaces de l'accomplir concrètement, chaque jour?

**Or, c'est ici que se situe la mission propre de l'Église, son apostolat**

dans le monde, selon la charte que nous en a laissée, au nom même du Christ, l'évangile de saint Matthieu : une mission d'enseignement, une œuvre de sanctification et de direction morale de la vie humaine <sup>13</sup>.

Qu'on le remarque bien, c'est l'Eglise tout entière qui se voit chargée de cette mission, d'éclairer le monde comme un flambeau et de le conserver comme le sel ; c'est cette même mission qui explique sa structure propre.

### *L'Eglise : Communauté et Institution*

Pour que la communauté visible qu'il fondait, accomplisse sans cesse Sa mission dans le monde, le Christ, en lui octroyant son Esprit, l'a pourvue également d'une permanence visible de son œuvre rédemptrice en l'*instituant*, c'est-à-dire en assurant dans son sein une présence visible et continue de son œuvre de salut ici-bas : paroles, gestes et pouvoirs salvifiques.

Si l'Eglise doit rayonner dans le monde comme une lumière, il faut que sa source visible, qui est le Christ *apparu parmi nous*, soit sans cesse présente en elle pour l'alimenter ; si le sel doit continuer son œuvre de préservation, il faut qu'il ne puisse s'affadir, en retrouvant à chaque instant sa vertu native au contact permanent de la Sainteté incarnée.

On voit l'intime relation qui existe entre les deux aspects réels de l'Eglise : communauté et Institution.

La communauté ecclésiale n'œuvre dans le monde l'œuvre du Christ qu'en vertu de l'Institution qui l'engendre, mais celle-ci, en revanche, n'a de sens qu'en vue de celle-là. Or, si l'on songe que le soin de l'Institution et de son intégrité concerne d'abord la Hiérarchie, on comprend mieux la coordination réciproque et nécessaire qui la relie à la communauté des fidèles.

On pourrait, à ce propos, montrer avec plus d'ampleur que nous ne le ferons ici, la corrélation de leurs tâches respectives dans le double mouvement qui nous paraît rythmer l'activité de l'Eglise, ce cœur du monde : mouvement d'expansion, de rayonnement par son apostolat, mouvement de retour, d'assomption des choses en Dieu par son sacerdoce. S'il y a, en effet, un sacerdoce des ministres, un sacerdoce sacramentel, qui nous unit visiblement et réellement au sacrifice du Christ sur la Croix, c'est en vue du sacerdoce des fidèles, de l'oblation de leur vie et de leurs activités en sacrifice à Dieu ; de même, c'est parce que l'Eglise est envoyée au monde et pour qu'elle y continue la mission même du Christ qu'il y a un apostolat ministériel, un Collège apostolique où se perpétue le sens authentique de l'œuvre chrétienne de salut ici-bas.

Qu'on nous pardonne ces développements théologiques ; on se les

13. Mt., XXVIII, 18-20.

explique sans doute mieux à présent : ils visaient à « situer » l'apostolat des laïcs, sa distinction d'avec l'apostolat hiérarchique en même temps que sa continuité avec lui dans l'ensemble de la mission de l'Eglise.

### *Les deux apostolats : continuité et diversité*

Voici comment nous concevrons leurs rapports : l'apostolat hiérarchique, en continuité avec la mission des Apôtres, prend, sans doute, en charge la mission même du Verbe incarné, qui est celle de l'Eglise ; toutefois, si on le considère dans l'exercice des pouvoirs sacrés reçus du Christ comme un des éléments qui structurent l'Institution ecclésiale, il vise *prochainement* la communauté visible à laquelle il est préposé pour la diriger efficacement à sa fin (il n'a, en effet, reçu juridiction que sur elle), mais c'est par elle et à travers elle qu'il atteint le monde, puisqu'il n'a pas reçu de pouvoir direct sur lui.

On aperçoit, dès lors, le rôle indispensable de l'apostolat du peuple chrétien, des fidèles : il consiste à assumer cette mission rédemptrice, dont la Hiérarchie est la gardienne et l'interprète fidèle, et à l'accomplir dans le monde.

En vue de cette expansion de l'œuvre du salut dans l'humanité qui comporte, comme nous le disions plus haut, un enseignement doctrinal et exemplaire, un style de vie chrétienne, les laïcs apparaissent d'emblée spécialement qualifiés : en raison de leur situation aux confins du monde et de l'Eglise, ils en sont les médiateurs attitrés et sont mieux à même de faire passer dans leur vie temporelle cette aimantation qui doit entraîner les hommes vers le Royaume qui nous attend.

### *Dimensions de l'Apostolat*

Cette action des laïcs comporte toutefois, comme la mission de l'Eglise, dont elle est la « médiation », plusieurs secteurs, des sphères de plus en plus vastes où le rayonnement apostolique ira s'élargissant, tout en paraissant perdre à mesure — mais ce n'est sans doute qu'une apparence — ses traits spécifiquement chrétiens.

### *Évangélisation*

Il y a d'abord le secteur de l'*évangélisation* : le premier but — et le plus proche — de l'apostolat laïc est d'attirer dans la sphère d'influence de l'Eglise, de soumettre à son action salvifique et de faire participer à sa mission, un groupe de plus en plus nombreux d'hommes qui en assumeront les tâches et en étendront le rayonnement.

Ce but très concret et très immédiat nous paraît important : en même temps qu'il amène les âmes sous l'emprise salutaire du Christ, il

permet à l'Eglise de renforcer son action apostolique sur le monde, en étendue et en profondeur, d'augmenter sa force d'attraction, par le rajeunissement même de ses cellules et le zèle conquérant de ses convertis.

Bien qu'elle soit aussi un des buts des organisations d'action catholique, cette évangélisation, par sa nature même, nous paraît relever principalement de ce qu'on a proposé d'appeler « l'apostolat de la vie » ou « de l'existence chrétienne »<sup>14</sup>, qu'elle soit individuelle ou collective.

Tous peuvent le pratiquer et y sont appelés, en tant que fidèles, mais les laïcs, dont l'exemple rayonne là où les clercs et les religieux n'ont pas accès, nous semblent les meilleurs pionniers de ce prosélytisme qui amène l'accroissement numérique et qualitatif de l'Eglise.

### *Imprégnation chrétienne du monde*

Au-delà de cette sphère qui forme comme le halo de l'Eglise visible, s'étend l'action spécifique du laïcat sur le milieu social profane pour l'imprégner du levain chrétien. Cette œuvre d'influence chrétienne dans le monde prépare sans doute la réception de l'Evangile, mais sa visée est plus large : elle cherche à transformer les structures temporelles, quelles qu'elles soient, où vivent et agissent les hommes, selon les principes chrétiens de façon à rendre possible et plus aisée l'accomplissement de la volonté de Dieu telle qu'elle se révèle à toute conscience humaine droite. Tel nous apparaît le champ très vaste de ce qu'on peut appeler l'action catholique, en un sens générique : comme il s'agit d'infuser le message social de l'évangile dans le monde concret, à son niveau temporel, on comprend que cette tâche soit propre au laïcat s'engageant sous sa responsabilité, mais soucieux néanmoins de sauvegarder, par son contact avec la Hiérarchie et l'Institution ecclésiale, la pureté du message dans son incarnation même. Sociale par nature, puisqu'elle agit sur des institutions ou des milieux collectifs, cette action des laïcs est normalement organisée et concertée ; d'autre part, elle reste sous le contrôle de la Hiérarchie, dans la mesure où celle-ci doit veiller non seulement à la pureté du message transmis, mais à sa présentation aux hommes ; sa juridiction toutefois n'atteint que les activités du laïcat, pour autant qu'elles engagent l'Eglise elle-même.

### *Sacerdoce de l'œuvre temporelle*

Enfin, une dernière tâche, presque infinie dans ses répercussions, commence à se révéler aux laïcs chrétiens, mais beaucoup lui refuseraient le nom même d'apostolat : c'est leur engagement temporel dans

14. Cfr l'article du P. Ch. Baumgartner, S. J., *Formes diverses de l'apostolat des laïcs*, dans *Christus*, Paris, 1957, p. 9-33.

l'œuvre de la civilisation elle-même, en tant qu'elle serait une préparation providentielle à l'avènement du Royaume.

A ce propos, la théologie contemporaine marque, il est vrai, quelque hésitation : l'histoire dite profane et l'action humaine ont-elles un rapport positif, fût-ce au titre de disposition, au Royaume de Dieu, dont l'Eglise poursuit l'avènement<sup>15</sup> ?

La solution de cette aporie dépend d'une intelligence plus profonde des rapports entre nature et surnaturel, sur lesquels on est loin, aujourd'hui, d'être d'accord entre théologiens.

N'est-ce pas, au fond, le sens même de l'œuvre créatrice dans le dessein divin de salut qui s'y trouve mis en question, le rapport même de la création à la Rédemption ? Si Adam, selon la Genèse, s'est vu chargé de cultiver le jardin de Dieu, le rôle du nouvel Adam n'est-il pas de rectifier l'œuvre gauchie par le péché et de l'orienter plus sûrement à son terme qui est surnaturel ? Sans doute, l'Écriture nous en avertit, l'homme pécheur peut détourner à ses fins perverses cette culture terrestre et édifier quelque Babel impie, mais cette idolâtrie change-t-elle quelque chose à la vérité et à la justice de l'ordre donné par Dieu, que sa Providence, pleine de sagesse, a dû référer au destin surnaturel de l'homme ?

Si la technique elle-même, comme le pensait Bergson, a une portée éthique et spirituelle, on peut bien croire que l'œuvre de civilisation, où s'achève par les mains de l'homme la création de Dieu, intéresse le devenir surnaturel de l'humanité. Elle en prépare, tout au moins, à ce qu'il nous paraît, les conditions matérielles et objectives : en élevant les hommes à une perfection sans cesse accrue du corps et de l'esprit, en les unissant dans la poursuite de ce bien commun, elle les fait accéder, peu à peu, à un état de spiritualité et de communion où leur vocation surnaturelle et la voie qui y mène aient plus de chances d'être consciemment perçues et choisies. Du moment que tout progrès économique, social, culturel ou politique a une incidence sur la promotion des valeurs spirituelles et morales où s'élabore le destin concret du genre humain, il mérite, à ce titre, l'adhésion du chrétien et ce dernier n'a pas seulement à se réconcilier avec lui, mais à y prendre part comme à une œuvre divinement voulue, à la place obscure et anonyme que Dieu lui assigne dans la réalisation de son dessein salutaire.

L'œuvre temporelle ne fut-elle que l'échafaudage de la Cité de Dieu, elle intéresse la mission de l'Eglise, si celle-ci doit s'occuper des plus humbles structures du Temple que Dieu se bâtit ici-bas. Cette mission, comme celle du Christ, ne s'étend-elle pas à l'Univers qu'elle prend en charge, non pour le dominer, mais pour le servir et le sau-

15. Voir à ce sujet l'article du P. L. Malevez, S. J., *La vision chrétienne de l'Histoire*, dans la *N.R.Th.*, 1949, p. 244-264, spécialement p. 258-262 et la discussion de Congar, *op. cit.*, p. 133-146.

ver, et n'est-ce point au laïc qu'elle confie surtout ce Sacerdoce de la Création qui consiste à faire monter de cette terre, comme le dit l'Écriture, le Cantique de louange jaillissant de toutes choses parfaites?

### *Universalisme chrétien*

Ce que l'âme est dans le corps, les chrétiens le sont dans le monde, disait l'auteur de l'épître à Diognète<sup>16</sup>. Il n'est peut-être pas de tâche plus urgente pour l'Église, en notre temps, que cette présence universelle au monde et à son destin pour lui rendre l'espérance perdue et être en lui comme la voix de sa conscience intime, en chacune des situations où il se débat. C'est l'œuvre propre du laïc, c'est donc son heure qui a sonné et c'est à l'Église qu'il incombe de le préparer à sa tâche, de lui en révéler la grandeur, de lui faire une âme d'accueil à l'Univers qu'il doit assumer pour le consacrer jusqu'en ses profondeurs.

Or, à ne considérer que la spiritualité de repli, où on l'a trop souvent confiné, n'a-t-il pas l'impression de se sentir dans une terre étrangère<sup>17</sup>?

Ce n'est pas sans raison que le Saint-Père a parlé, en son discours, de la marche de Pierre sur les eaux. Sur cette nappe fluide, mobile et incertaine, où faut-il poser les pas, sans risquer de sombrer? Mais l'appel du Christ, par la voix du Pasteur suprême, retentit toujours : viens! Fort de sa foi en Celui qui régit l'Univers et le dirige à ses fins, le laïc peut affronter le monde : en s'avançant à sa rencontre pour le ramener au Christ, il ne s'éloigne pas de l'Église, il ne fait qu'accéder en elle à sa majorité.

*Eegenhoven-Louvain*  
95, chaussée de Mont-Saint-Jean.

Georges DEJAIFVE, S. J.

16. *Épître à Diognète*, VI, 1; cfr le beau commentaire qu'en a donné H. Marrou, dans *Sources chrétiennes*, 1951, pp. 137-176.

17. C'est le titre même *En tierra extraña* du livre intéressant de M<sup>me</sup> Lili Alvarez sur la spiritualité du laïc. On souhaiterait voir traduit en français cet essai original, né d'un témoignage vécu, qui ne se limite pas à la « situation » du laïc espagnol, mais envisage les problèmes spirituels du laïc chrétien tout court.